Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels

Huitième Réunion des Parties

Dunedin, Nouvelle-Zélande, 19 - 23 mai 2025

Menaces pour les espèces de l'ACAP et mesures d'atténuation

Comité consultatif, Secrétariat

RÉSUMÉ

Ce rapport résume les menaces connues et présumées qui pèsent sur les espèces inscrites à l'ACAP en mer et sur leurs sites de reproduction, et identifie les pratiques permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces. Le présent rapport rassemble les informations fournies par les Parties à l'ACAP, certains États de l'aire de répartition coopérants, le Groupe de travail sur les captures accessoires et Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation, afin d'informer la RdP8 des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, en vertu de l'Article IX6(c),(d) et (f), et de permettre au Comité consultatif de s'acquitter de ses obligations envers la Réunion des Parties en vertu de la section 5.1 du Plan d'action de l'Accord.

RECOMMANDATIONS

Que les Parties et, le cas échéant, les États non-Parties de l'aire de répartition participants ainsi que les Économies membres de l'APEC :

1. éradiquent les espèces sauvages des sites de reproduction ayant un impact sur les espèces inscrites à l'ACAP ;
2. atténuent les autres menaces présentes sur les sites de reproduction par l'élaboration de politiques et de pratiques conformes aux conseils et lignes directrices de l'ACAP ;
3. investissent et mettent en œuvre des plans de gestion complets pour les sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP ;
4. utilisent les lignes directrices et les conseils de l'ACAP sur les bonnes pratiques scientifiques actuelles en matière d'atténuation des captures accessoires pour guider l'élaboration de politiques et de pratiques dans les pêcheries dépendant de leur juridiction ou de leur gestion, ainsi qu'au sein des ORGP dont ils sont membres ;

5. établissent et entretiennent des programmes visant à déterminer l'ampleur et la composition des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries nationales et hauturières concernées et à contrôler la mise en œuvre de stratégies efficaces d'atténuation des captures accessoires ;
6. évaluent l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer utilisées dans les ORGP qu'ils gèrent, ainsi qu'étudier les résultats concernant les nouvelles techniques d'atténuation et les questions relatives à la sécurité et autres questions opérationnelles ;
7. suivent les pêcheries qu'ils gèrent, ainsi que les captures accessoires d'oiseaux de mer associées, et fournir des informations y afférentes dans le rapport annuel présenté au Comité consultatif, afin de permettre d'évaluer et de rendre compte des indicateurs de performance sur les captures accessoires d'oiseaux de mer ;
8. appuient la collecte et la communication de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer par les organisations régionales de gestion de pêches (ORGP) et des organes de conservation régionaux (OCR) dont ils sont membres ;

1. CONTEXTE

Le présent rapport rassemble les informations fournies par les Parties à l'ACAP, certains États de l'aire de répartition, le Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA) et le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC), afin de permettre au Comité consultatif de s'acquitter de ses obligations envers la Réunion des Parties en vertu de l'article IX(6)(c)(d) et (f) de l'Accord. Il fait particulièrement référence à la section 5.1 du Plan d'action de l'Accord :

…

d) recensement et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels ;

e) identification des méthodes nouvelles et existantes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces ;

f) examen et mise à jour régulière des données sur la mortalité des albatros et des pétrels, notamment dans les pêcheries commerciales et autres pêcheries pertinentes ;

g) examen des données sur la répartition et la saisonnalité des activités dans les pêcheries qui touchent les albatros et les pétrels ;

h) examen du statut, sur les sites de reproduction, des animaux, plantes et organismes pathogènes introduits qui sont connus pour être, ou sont présumés être nuisibles aux albatros et aux pétrels ;

i) Examen de la nature, de la couverture et de l'efficacité des dispositifs de protection des albatros et des pétrels ;

l) Répertoire des lois concernant les albatros et les pétrels

2. MENACES SUR LES SITES DE REPRODUCTION

2.1. Recensement et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels (Plan d'action 5.1.d)

L'ACAP a adopté un système visant à harmoniser la liste des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction, adapté à partir des critères établis à l'origine par l'UICN et par le Conservation Measures Partnership. Chaque menace est évaluée en fonction de son étendue (Scope, proportion de la population touchée) et de sa gravité (Severity, intensité), deux facteurs qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent une indication de l'ampleur de la menace (Faible ou Élevée). Ces facteurs prennent en compte, non seulement l'incidence actuelle, mais aussi l'incidence prévue pour les dix années à venir, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent.

Le **tableau 1** présente le nombre de sites et la proportion de la population mondiale qui sont soumis à des menaces terrestres sur 1 % ou plus de leurs sites de reproduction, ou lorsque 1 % ou plus de la population mondiale d'une espèce est affectée. Sur les 31 espèces inscrites à l'ACAP, 17 sont connues pour être affectées par une ou plusieurs de ces menaces terrestres. Sur ces 17 espèces, les impacts des espèces introduites par prédation directe ou par perte/destruction de l'habitat constituaient la menace la plus fréquente, suivie par la menace de catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, par exemple), puis par les parasites et les agents pathogènes. Les menaces potentielles identifiées sur un site de reproduction, mais où la population est actuellement en augmentation, sont également enregistrées dans la base de données de l'ACAP, mais ne sont pas incluses dans l'analyse.

Tableau 1. *Espèces inscrites à l'ACAP touchées par des menaces terrestres à hauteur d'au moins 1 % de leurs sites de reproductions, ou lorsque 1 % ou plus de la population mondiale connue est affectée. Les cellules surlignées indiquent qu'un tiers ou plus des sites de reproduction ou de la population mondiale sont affectés par la menace.*

Espèces	Nombre de sites actuels	Nombre de sites touchés							% de la population mondiale touchée						
		Catastrophe naturelle	Perturbations humaines	Parasite ou pathogène	Prédation par des espèces introduites	Perte d' habitat ou destruction par des espèces introduites	Stress causé par des espèces introduites	% de sites touchés par une ou plusieurs	Catastrophe naturelle	Perturbations humaines	Parasite ou pathogène	Prédation par des espèces introduites	Perte d' habitat ou destruction par des espèces introduites	Stress causé par des espèces introduites	% touché par une ou plusieurs menaces
Diomedea antipodensis	6	0	0	0	1	0	0	**17 %**	0	0	0	<1	0	0	**<1 %**
Diomedea dabbenena[1]	2	0	0	0	1	0	0	**50 %**	0	0	0	99,8	0	0	**99,8 %**
Diomedea epomophora	4	0	0	0	1	0	0	**25 %**	0	0	0	<1	0	0	**<1 %**
Diomedea exulans	37	0	0	1	1	0	0	**5 %**	0	0	7	3	0	0	**10 %**
Macronectes giganteus	125	2	0	0	0	0	0	**2 %**	<1	0	0	0	0	0	**<1 %**
Phoebastria immutabilis	17	3	1	0	0	0	0	**24 %**	23	<1	0	72	0	0	**95 %**
Phoebastria irrorata	3	0	1	1	0	0	1	**67 %**	0	<1	99.9	0	0	<1	**99,9 %**
Phoebastria nigripes	15	5	1	0	0	1	0	**40 %**	54	<1	0	0	5	0	**54 %**
Phoebetria fusca	15	0	0	1	0	0	0	**7 %**	0	0	3	0	0	0	**3 %**
Phoebetria palpebrata	73	1	0	0	1	0	0	**3 %**	<1 ?	0	0	2.2	0	0	**>2,2 %**
Procellaria aequinoctialis	78	0	0	0	7	2	0	**9 %**	0	0	0	<1	<1	0	**<1 %**

Espèces	Nombre de sites actuels	Nombre de sites touchés						% de sites touchés par une ou plusieurs	% de la population mondiale touchée						% touché par une ou plusieurs menaces
		Catastrophe naturelle	Perturbations humaines	Parasite ou pathogène	Prédation par des espèces introduites	Perte d' habitat ou destruction par des espèces introduites	Stress causé par des espèces introduites		Catastrophe naturelle	Perturbations humaines	Parasite ou pathogène	Prédation par des espèces introduites	Perte d' habitat ou destruction par des espèces introduites	Stress causé par des espèces introduites	
Procellaria cinerea	17	0	0	0	5	2	0	**29 %**	0	0	0	24	4	0	**24 %**
Puffinus mauretanicus	5	0	0	0	5	0	0	**100 %**	0	0	0	100	0	0	**100 %**
Thalassarche carteri	6	0	0	1	0	0	0	**17 %**	0	0	67	0	0	0	**67 %**
Thalassarche cauta	3	0	0	1	0	1	0	**67 %**	0	0	45	0	<1	0	**45 %**
Thalassarche melanophris	65	1	0	0	1	0	0	**3 %**	<1 ?	0	0	<1	0	0	**<1 %**
Thalassarche steadi	5	0	0	0	1	0	0	**20 %**	0	0	0	9	0	0	**9 %**
Totaux		**12**	**3**	**5**	**24**	**6**	**1**								

[1]Si l'île Inaccessible est incluse comme site actuel (seulement 2-3 couples reproducteurs en 2015)

2.2. Menaces liées à l'introduction d'animaux, de plantes et d'organismes pathogènes connus dans les sites de reproduction (Plan d'action 5.1.h)

Le **tableau 2** présente le nombre de sites de reproduction affectés par des animaux, des plantes et des organismes pathogènes introduits. Ces données indiquent l'impact des mammifères introduits, bien que la prédation ou la destruction de l'habitat soient les menaces les plus courantes sur les sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP. La prédation par les chats *Felis catus* et les rats *Rattus rattus* ont touché le plus grand nombre de sites de reproduction (combinaisons site-espèce). Sur la plupart des sites de reproduction, les espèces inscrites à l'ACAP les plus touchées sont les pétrels *Procellaria aequinoctialis* et *P. cinerea* ainsi que le puffin *Puffinus mauretanicus*, principalement victimes de prédation et de destruction de leur habitat par des mammifères introduits. Les menaces classées comme étant de « grande ampleur » se retrouvent dans les cinq types de menaces et sont détaillées dans le **tableau 3**.

La panzootie H5N1 d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est une menace récente pour les espèces inscrites à l'ACAP et provoque une mortalité massive dans les populations d'au moins deux de ces espèces ; ces événements au niveau de la population justifient un examen approfondi. Deux espèces, *Thalassarche melanophris* et *Diomedea exulans*, dans quatre sites de reproduction de l'Atlantique Sud, ont été confirmées comme infectées par l'IAHP H5N1 en février 2024. En octobre et novembre 2024, des cas suspects ont été détectés chez *D. exulans* et le pétrel *Macronectus giganteus* dans l'océan Indien. Cependant, les activités de relevé sont limitées dans certaines localités.

Tableau 2. *Nombre de sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchés par des animaux, des plantes et des organismes pathogènes introduits, et où l'ampleur de la menacé était considérée comme Faible ou Élevée.*

Nature de la menace	Sous-catégorie de la menace	Espèce présentant une menace	Nombre de sites de reproduction touchés		
			Bas	Élevé	Tous
Prédation par une espèce exotique	Prédation par une espèce exotique	Chat	12	2	**14**
		Rat noir	13		**13**
		Souris domestique	4	1	**5**
		Cochon	3		**3**
		Vison d'Amérique	1		**1**
Perte d'habitat ou destruction par des espèces introduites	Destruction de l'habitat par des espèces exotiques	Renne	4		**4**
	Concurrence accrue avec les espèces indigènes	*Morus serrator*		1	**1**
	Empiètement de la végétation	*Verbesina* esp.	1		**1**
Perturbations humaines	Action militaire	Humains		2	**2**
	Activités récréatives ou tourisme	Humains		1	**1**
Parasite ou pathogène	Pathogène	Variole aviaire	1		**1**
		Choléra aviaire		2	**2**
		Influenza aviaire	1		**1**
	Parasite	Moustique	1		**1**
Stress causé par des espèces exotiques	Abandon du nid	Rat noir		1	**1**
Tous			**41**	**10**	**51**

Tableau 3. *Nombre de sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchés par une menace Élevée due à des animaux, des plantes et des organismes pathogènes introduits*

Nature de la menace	Sous-catégorie de la menace	Espèce présentant une menace	Sites de reproduction touchés
Perte ou destruction de l'habitat	Concurrence accrue avec les espèces indigènes	Fou austral	Pedra Branca (Australie) – *Thalassarche cauta*
Perturbations humaines	Action militaire	Humains	Kaula (USA) – *Phoebastria immutabilis* – *Phoebastria nigripes*
	Activités récréatives ou tourisme	Humains	Isla de la Plata (Équateur) – *Phoebastria irrorata*
Parasite ou pathogène	Pathogène	Choléra aviaire	Île Amsterdam (France) - *Phoebetria fusca* - *Thalassarche carteri* (Falaise d'Entrecasteaux)
Prédation par une espèce exotique	Prédation par une espèce exotique	Chat	Formentera – *Puffinus mauretanicus* Minorque – *Puffinus mauretanicus*
		Souris domestique	Île Gough (R-U) – *Diomedea dabbenena*
Stress causé par des espèces exotiques	Abandon du nid	Rat noir	Isla de la Plata (Équateur) – *Phoebastria irrorata*

Dans l'interprétation des tableaux 2 et 3, il convient de noter que : (1) les menaces ne comprennent que celles qui sont répertoriées et connues ou susceptibles d'entraîner un déclin de la population en moins de 10 ans, (2) les valeurs figurant dans les tableaux correspondent au nombre de sites de reproduction, équivalent à chaque combinaison espèce-site, c'est-à-dire que deux espèces se reproduisant dans la même zone constituent deux sites de reproduction, (3) bien que la plupart des îles soient listées comme un seul site, un petit nombre d'entre elles ont été subdivisées en sites distincts, et (4) aucune tentative n'a été faite pour considérer le nombre d'oiseaux ou le pourcentage de la population mondiale sur chaque site – certains sites affectés comprennent moins de 1 % des couples reproducteurs mondiaux de l'espèce.

Les actions de conservation prioritaires recommandées pour faire face aux menaces qui pèsent sur les sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP sont présentées dans le document **RdP8 Doc 15**.

2.3 Indicateurs des sites de reproduction de l'ACAP

Le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont mis au point quatre indicateurs de sites de reproduction « pression - état - réponse » afin d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des mesures prises pour faire face aux menaces pesant sur les îles et les sites de reproduction (voir **ANNEXE 1** et **figure 1**).

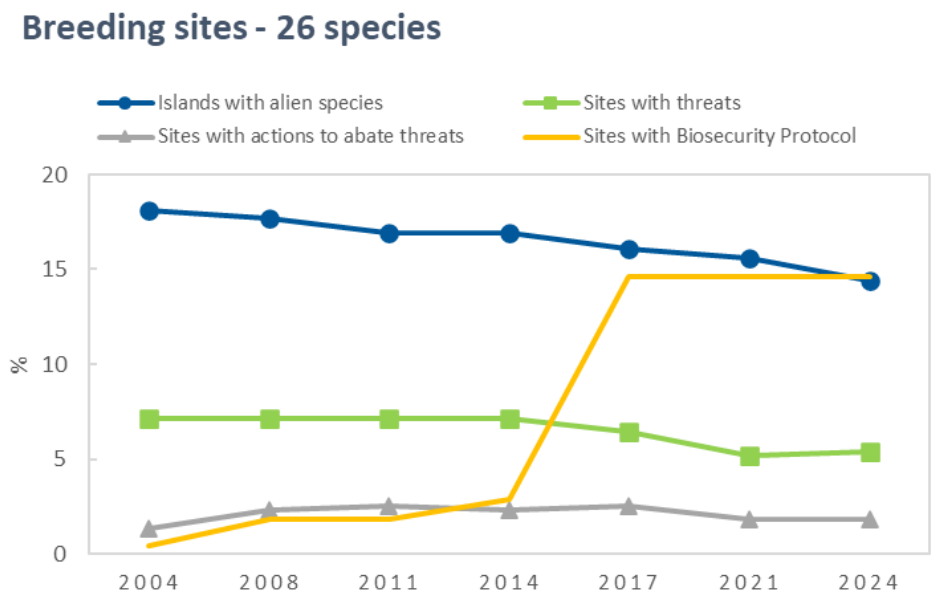

Figure 1. Indicateurs relatifs aux sites de reproduction pour les 26 espèces initiales de l'ACAP
Nombre d'îles = 243 ; nombre de sites de reproduction = 561.

Il est important de noter que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, en 2004, le nombre d'îles où des vertébrés introduits (modificateurs d'habitat et/ou prédateurs) sont présents n'a cessé de diminuer. Cela est dû au fait que de nombreuses Parties à l'ACAP et États de l'aire de répartition non-Parties ont mis en œuvre un certain nombre de campagnes d'éradication réussies (voir **tableau 4**). Partant, le nombre de sites de reproduction menacés a également

diminué. Quarante-neuf îles (18,5 %) recensent actuellement des vertébrés introduits, incluant des îles habitées où l'éradication de ces espèces n'est pas possible.

Bien que les menaces liées aux modificateurs de l'habitat et/ou aux prédateurs aient diminué, le nombre de sites de reproduction touchés par la panzootie d'IAHP H5N1 devra être actualisé en permanence au cours du printemps et de l'été austral 2024/2025.

Depuis 2004, le changement le plus notable est le pourcentage de sites disposant de plans de biosécurité. Une nouvelle stratégie de gestion de la conservation pour les îles subantarctiques de la Nouvelle-Zélande publiée en 2016 a permis d'augmenter considérablement la proportion de sites disposant d'un protocole de biosécurité, atteignant 13,6 % (N=82) lorsque l'ensemble des 31 espèces est considéré. Il est toutefois probable que ce chiffre soit encore sous-estimé, les mesures relatives à la biosécurité n'étant pas toutes indiquées dans les plans de gestion. Ces plans de gestion pour les espèces inscrites à l'ACAP et leurs sites de reproduction comprennent des Plans d'action nationaux (PAN), des Plans d'élimination de la menace, des Stratégies de conservation, des Plans d'action de conservation, des Plans de rétablissement et des Plans de gestion de site. Actuellement, 79 % des sites de reproduction de l'ACAP bénéficient d'un statut protégé. Les Parties sont encouragées à passer en revue ces informations et à fournir des mises à jour sur ces dispositions de protection et leur efficacité par le biais de la base de données ACAP (Plan d'action 5.1.i).

La base de données de l'ACAP contient également des informations sur la législation relative aux espèces inscrites à l'Annexe 1 et à leurs sites de reproduction (Plan d'action 5.1.l). Les éditeurs des sites (chercheurs/chercheuses et responsables chargé·es d'examiner les informations sur les sites et les espèces dans la base de données) sont encouragés à tenir ces informations à jour.

Tableau 4. *Îles comptant une population reproductrice des espèces inscrites à l'ACAP où l'éradication de vertébrés introduits a eu lieu depuis 2004 ou est prévue.*

Responsabilité de la gestion	Île	Année d'éradication/prévue	Menace
Australie	Île Macquarie	2014	*Mus musculus*
		2014	*Oryctolagus cuniculus*
		2014	*Rattus rattus*
Chili	Île Albatross	Prévu pour 2015	*Neovison vison*
Contestée	Île Bleaker	2022	*Rattus norvegicus*
	Governor	2008	*Rattus norvegicus*
	Île Keppel	2007	*Felis catus*
	Sea Lion	2009	*Ovis aries*
	Îles Harcourt	2015	*Rattus norvegicus*
	Îles Saddle	2015	*Rattus norvegicus*
	Géorgie du Sud (South Georgia/(Islas Georgias del Sur)[1]	2018	*Rattus norvegicus*
		2018	*Mus musculus*
		2016	*Rangifer tarandus*
	New Island	Prévu	*Rattus rattus*
		Prévu	*Mus musculus*

Responsabilité de la gestion	Île	Année d'éradication/prévue	Menace
		Prévu	*Oryctolagus cuniculus*
		Prévu	*Felis catus*
Équateur	Isla de La Plata	2009	*Felis catus*
		2008	*Capra hircus*
France	Amsterdam	2010	*Bos taurus*
		Entamée en 2024	*Mus musculus*
		Entamée en 2024	*Rattus norvegicus*
Japan	Mukojima	Prévu pour 2010	*Rattus rattus*
Mexique	Isla Guadalupe	2007	*Canis familiaris*
		2010	*Capra hircus*
Nouvelle-Zélande	Île Auckland	Prévu	*Felis catus*
		Prévu	*Mus musculus*
		Prévu	*Sus scrofa*
	Îles Antipodes	2016	*Mus musculus*
Afrique du Sud	Île Marion	Prévu pour 2027	*Mus musculus*
Espagne	Cabrera	Prévu	*Felis catus*
Royaume-Uni	Île Gough	Échec en 2021, prévue	*Mus musculus*
USA	Lehua	2006	*Oryctolagus cuniculus*
		Échec en 2009, 2017	*Rattus exulans*
	Atoll Midway	Échec en 2023	*Mus musculus*
	Atoll Wake	Entamée en 2024	*Rattus exulans*
		2012	*Rattus tanezumi*

[1] Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

2.4. Inventaire des méthodes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces terrestres (Plan d'action 5.1.e)

L'ACAP a élaboré une série de lignes directrices sur la manière d'éviter ou d'atténuer les menaces terrestres :

- Lignes directrices en matière d'éradication (mises à jour en septembre 2019, actualisation prévue en 2025-2026 à la lumière des récents échecs)
- Lignes directrices pour le transfert (mises à jour en février 2020)
- Lignes directrices en matière de biosécurité (mises à jour en mars 2020)

La CC12 a également approuvé les lignes directrices relatives à la pollution lumineuse élaborées par l'Australie : *Lignes directrices nationales relatives à la pollution lumineuse pour les espèces sauvages, notamment les tortues de mer, les oiseaux de mer et les oiseaux migrateurs côtiers.*

Plus récemment (novembre 2023), le Groupe intersessions de l'ACAP sur la grippe aviaire hautement pathogène, établi à la CC13, a publié des lignes directrices pour le travail avec les albatros et les pétrels pendant la pandémie panzootique H5N1 de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Elles ont été mises à jour en novembre 2024, et en décembre 2024, une

infographie complémentaire sur la sécurité contre la grippe aviaire pour les équipages à bord des navires de pêche a été publiée sur le site web de l'ACAP.

3. MENACES EN MER

3.1 Recensement et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels (Plan d'action 5.1.d)

Les espèces inscrites à l'ACAP sont confrontées à de nombreuses menaces en mer, telles que les interactions avec les pêcheries, l'enchevêtrement ou l'ingestion de débris marins, la pollution, les dommages intentionnels, les maladies, la concurrence pour les ressources et les collisions avec les navires ou les infrastructures marines.

Parmi ces menaces, il est reconnu de longue date que la mortalité incidente d'oiseaux de mer dans les opérations de pêche domestique et hauturière est susceptible d'avoir les plus lourdes conséquences sur de nombreuses espèces d'oiseaux de mer, en particulier les albatros et les pétrels menacés (Brothers 1991, Dias et al. 2019, Phillips et al. 2016).

L'effort de pêche annuel des États côtiers et des nations pratiquant la pêche lointaine dépasse probablement le milliard d'hameçons chaque année (Anderson et al. 2011), et une étude mondiale a estimé qu'au moins 160 000 (et potentiellement plus de 360 000) oiseaux de mer sont tués chaque année dans les pêcheries à la palangre dans le monde entier (Anderson et al. 2011). Les pêcheries au chalut, au filet maillant et à la senne coulissante sont également connues pour tuer plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux de mer chaque année (voir par exemple Žydelis et al. 2013, Phillips et al 2024). On sait que de tels niveaux de mortalité accidentelle ont entraîné ou contribuent au déclin des populations d'un certain nombre de ces espèces (voir par exemple Wanless et al. 2009; Weimerskirch et al. 1997).

L'ACAP a développé un cadre de hiérarchisation des menaces en mer qui fournit la base de la prise de décision pour définir, suivre et rendre compte des progrès réalisés par rapport aux actions de conservation prioritaires de l'ACAP pour ses espèces répertoriées (voir **RdP8 Doc 15**).

3.2. Examen et mise à jour des données sur la mortalité des albatros et des pétrels, notamment dans les pêcheries commerciales et autres pêcheries pertinentes (Plan d'action5.1.f)

Afin d'améliorer l'évaluation par l'ACAP de la mortalité des albatros et des pétrels dans les pêcheries mondiales, un système de rapport basé sur le web a été progressivement développé pour la saisie et l'utilisation des données sur les pêcheries et les captures accessoires des Parties et des États de l'aire de répartition non-Parties qui collaborent avec l'Accord.

Malheureusement, dans de nombreux cas, les données sur les captures accessoires et les pêcheries soumises par les Parties sont incomplètes. Cela a limité la possibilité de mener une évaluation, même limitée, des niveaux et des tendances des captures accessoires concernant les espèces inscrites à l'ACAP. Suite à la GTCA7, toutes les Parties et les États de l'aire de répartition coopérants ont été priés d'utiliser le modèle de déclaration des données révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations à ce sujet. La base de données recense actuellement des informations sur 113 pêcheries actives de 14 Parties et États de l'aire de répartition. 30 espèces inscrites à l'ACAP ont été identifiées et déclarées comme captures

accessoires sur six (sur neuf) types d'engins de pêche, ainsi que 32 espèces identifiées dans six familles supplémentaires d'oiseaux de mer. Cependant, seule une faible proportion de pêcheries (16 %) déclare actuellement des données sur la mortalité totale estimée d'oiseaux de mer. Il n'est donc pas encore possible de déterminer le nombre total d'oiseaux tués (captures accessoires) chaque année dans les pêcheries nationales des Parties à l'ACAP.

Pour plus d'informations, voir « Les défis de l'Accord » (**RdP8 Doc 11**, section 3.2).

Le Guide d'identification de l'ACAP des captures accessoires d'oiseaux de mer (élaboré en collaboration avec l'Institut japonais des pêcheries en mer lointaine) est également proposé pour aider les Parties, les États non-Parties de l'aire de répartition, les ORGP et d'autres à identifier correctement les albatros et certains pétrels et puffins régulièrement capturés, qui sont tués dans les activités de pêche à la palangre.

3.3. Examen des données sur la répartition et la saisonnalité des activités dans les pêcheries affectant les albatros et les pétrels (Plan d'action 5.1.g)

L'ACAP continue à collaborer étroitement avec BirdLife International, qui maintient une base de données mondiale sur les données de suivi des oiseaux de mer, y compris les espèces inscrites à l'ACAP. L'ACAP a également identifié des sites de reproduction prioritaires pour la collecte de données de suivi supplémentaires (voir **RdP8 Doc 13** Section 4). La collecte et la compilation des données de suivi facilitent les mises à jour des cartes de répartition dans les évaluations des espèces répertoriées de l'ACAP et peuvent faciliter l'évaluation du chevauchement spatial et temporel des espèces avec les pêcheries mondiales (par ex. Beal et al 2021).

Toutefois, aucun examen récent du chevauchement entre les activités de pêche et la répartition des albatros et des pétrels n'a été mené. Les cartes de l'ACAP en matière de chevauchement entre la répartition des oiseaux de mer (suivi) et l'effort de pêche doivent être mises à jour (Action 5.11 du Programme de travail du Comité consultatif 2023 - 2025), en mettant l'accent sur les populations hautement prioritaires de l'ACAP et les zones de captures accessoires à haut risque Ces cartes de chevauchement fourniront des informations utiles pour les examens futurs prévus par certaines ORGP dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les zones relevant de leur juridiction. Par conséquent, le calendrier de ces mises à jour dépendra des programmes de travail des ORGP, tout comme la définition des priorités les concernant.

Certaines données concernant l'effort de pêche ont été fournies par les Parties dans le cadre de leurs rapports annuels, et représentent une partie des informations demandées dans le modèle de déclaration des données sur les captures accessoires (voir Section 3.2 ci-dessus). Toutes les Parties sont encouragées à faciliter la transmission des données relatives à l'effort de pêche.

3.4. Inventaire des méthodes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces (Plan d'action 5.1.e)

Le Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA) du Comité consultatif a continué l'actualisation de ses conseils en matière de bonnes pratiques pour atténuer les captures accessoires dans les pêcheries pélagiques à la palangre, les pêcheries démersales à la palangre et les pêcheries au chalut. Les modifications apportées à ces conseils se fondent sur

des études ciblées et sur l'examen des stratégies d'atténuation des captures accessoires. Les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques ont pour objectif d'aider les Parties, les États de l'aire de répartition non Parties, les ORGP et d'autres organisations à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans leurs pêcheries. Ces conseils comprennent une description des mesures, des connaissances actuelles, des orientations à suivre pour la mise en œuvre et des besoins de recherche, et peuvent être diffusées à destination des gestionnaires de pêcheries concernés.

Lors de la CC12, une boîte à outils de conseils pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans la pêche à senne coulissante, les Lignes directrices de l'ACAP sur le suivi électronique des pêcheries et les Lignes directrices de l'ACAP en matière de collecte de données pour les programmes d'observateurs ont été ajoutées à ces ressources.

Les Parties, les États non-Parties de l'aire de répartition, les ORGP et autres sont invités à utiliser ces outils pour orienter leur élaboration de politiques et de pratiques dans les pêcheries relevant de leur juridiction ou de leur gestion. Des travaux sont en cours pour élaborer des directives pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales et à petite échelle. Un guide de retrait des hameçons des oiseaux de mer est également disponible ; un guide sur la manière de libérer les oiseaux enchevêtrés dans les filets est en cours d'élaboration.

L'élaboration de conseils sur les bonnes pratiques en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer et leur perfectionnement continu ont été essentiels pour fournir des solutions éprouvées en vue de réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer. Toutefois, il est désormais reconnu (voir Rapport de la CC10) qu'il subsiste une forte disparité entre les résultats de la recherche et les conseils qui en découlent, et la mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries. Il est communément admis qu'on ne résoudra probablement pas cette disparité en intensifiant la recherche sur les mesures techniques. Il est donc urgent de mieux comprendre comment améliorer la mise en œuvre des stratégies de réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer. Cela nécessitera d'élargir la dimension sociale du travail sur l'atténuation des captures accessoires, ainsi que les compétences et l'expertise extérieures aux membres actuels du GTCA, telles que des spécialistes des sciences sociales et des éducateurs. Ce cadre holistique de recherche technique et de mise en œuvre pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, adopté au cours de la période triennale actuelle par le GTCA et le Comité consultatif, s'est reflété dans le soutien des petites subventions et des détachements pertinents (voir **RdP8 Doc 16** et **RdP8 Doc 25**), ainsi que dans la poursuite du développement de la stratégie d'interaction avec les organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches (**RdP8 Doc 24**) et de la stratégie de communication (**MoP8 Doc 26**).

ANNEXE 1. DONNÉES DES INDICATEURS DES SITES DE REPRODUCTION

Tableau 1. 26 espèces, 2004 - 2024

INDICATEUR		2004		2008		2011		2014		2017		2021		2024	
Sites de reproduction		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces introduites	44	**18,1**	43	**17,7**	41	**16,9**	41	**16,9**	39	**16,1**	38	**15,6**	35	**14,4**
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces[1]	40	**7,1**	40	**7,1**	40	**7,1**	40	**7,1**	36	**6,4**	29	**5,2**	30	**5.4**
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou de gestion pour atténuer les menaces[1]	7	**1.3**	13	**2.3**	14	**2.5**	13	**2.3**	14	**2.5**	10	**1. 8**	10	**1,8**
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine)[1]	2	**0,4**	10	**1,8**	10	**1,8**	16	**2,9**	82	**14,6**	82	**14,6**	82	**14,6**

[1]Liste unique, certains sites sont concernés par plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 561, total des îles = 243 et total des groupes d'îles = 129

Taxons = 26: *Diomedea amsterdamensis, Diomedea antipodensis, Diomedea dabbenena, Diomedea epomophora, Diomedea exulans, Diomedea sanfordi, Macronectes giganteus, Macronectes halli, Phoebastria irrorata, Phoebetria fusca, Phoebetria palpebrata, Procellaria aequinoctialis, Procellaria cinerea, Procellaria conspicillata, Procellaria parkinsoni, Procellaria westlandica, Thalassarche bulleri, Thalassarche carteri, Thalassarche cauta, Thalassarche chlororhynchos, Thalassarche chrysostoma, Thalassarche eremita, Thalassarche impavida, Thalassarche melanophris, Thalassarche salvini, Thalassarche steadi*

Tableau 2. 29 espèces, 2011 - 2024

INDICATEUR		2011		2014		2017		2021		2024	
Sites de reproduction		N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
S1	Îles abritant des espèces introduites	50	**18.7**	50	**18.7**	48	**18**	47	**17.6**	45	**17.5**
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces[1]	53	**8.9**	53	**8.9**	49	**8.2**	42	**7.1**	43	**7.2**
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou de gestion pour atténuer les menaces[1]	21	**3.5**	20	**3.4**	22	**3.7**	18	**3**	18	**3**
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine)[1]	10	**1.7**	16	**2.7**	82	**13.8**	82	**13.8**	82	**13.8**

[1]Liste unique, certains sites sont concernés par plusieurs menaces et plusieurs plans

Total des sites = 596, total des îles = 268 et total des groupes d'îles = 141

Taxons = 29 : Voir Tableau 1 plus ***Phoebastria albatrus, Phoebastria immutabilis, Phoebastria nigripes***

Tableau 3. 30 espèces, 2014 – 2024

INDICATEUR		2014		2017		2021		2024	
Sites de reproduction		**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
S1	Îles abritant des espèces introduites	52	**19.1**	50	**18.4**	49	**18**	47	**18**
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces[1]	58	**9.7**	54	**9**	47	**7.8**	48	**8**
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou de gestion pour atténuer les menaces[1]	22	**3.7**	24	**4**	20	**3.3**	20	**3.3**
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine)[1]	16	**2.7**	82	**13.6**	82	**13.6**	82	**13.6**

[1]Liste unique, certains sites sont concernés par plusieurs menaces et plusieurs plans
Total des sites = 601, total des îles = 273 et total des groupes d'îles = 142
Taxons = 30 : Voir Tableau 2 plus ***Puffinus mauretanicus***.

Tableau 4. 31 espèces, 2017 – 2024

INDICATEUR		2017		2021		2024	
Sites de reproduction		**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
S1	Îles abritant des espèces introduites	52	**18.9**	51	**18.5**	49	**17.8**
P1	Sites sur lesquels pèsent des menaces[1]	54	**9**	47	**7.8**	48	**8**
R1	Sites soumis à des actions d'éradication ou de gestion pour atténuer les menaces[1]	24	**4**	20	**3.3**	20	**3.3**
R2	Sites soumis à un protocole de biosécurité (plan de biosécurité ou quarantaine)[1]	82	**13.6**	82	**13.6**	82	**13.6**

[1]Liste unique, certains sites sont concernés par plusieurs menaces et plusieurs plans
Total des sites = 604, total des îles = 276 et total des groupes d'îles = 144
Taxons = 31 : Voir Tableau 3 plus ***Ardenna creatopus***,